

# Formation

## Droit des Sociétés en agriculture

Dates et horaire : lundi et mardi **30 & 31 Mai 2022**

J1 de 09h45 à 12h30 puis de 13h30 à 18h00 / J2 de 9h00 à 13h00 puis de 14h00 à 17h00

**Lieu de la formation :** **31 Bd Albert Einstein, 44300 Nantes** (locaux Confédération paysanne 44, salle APF 44).

**Accessibilité aux personnes handicapées :** nous vous invitons à nous contacter directement sur ce sujet pour évaluer l'accès en fonction du type de handicap, et si besoin trouver des solutions.

**Durée de formation :** 14 heures

**Organisme de formation :** Fadear

n° SIRET : 349 902 536 00029 APE 8559A

n° de déclaration d'activité d'organisme de formation : 11930337193

**Public :** Tout\_e\_s salarié\_e\_s accompagnant des cédant\_e\_s dans un processus de Transmission qui traiteront de ces dimensions juridiques, fiscales et sociales.

**Pré\_requis :** aucun

**Intervenant extérieur :** **Francis Varennes, Juriste Fiscaliste (28)**

**Animation :** Julien Melou, animateur-facilitateur salarié FADEAR

**Contexte et Enjeu :** Fort de l'expérience développée depuis plus d'une quinzaine d'années, les structures membres du réseau des Adear, proposent de transmettre par l'intermédiaire de l'une de leur formation les clés pour appréhender le domaine des sociétés en agriculture.

Ces 2 journées doivent précisément permettre de comprendre et d'être capable de maîtriser l'ensemble des éléments relatifs à une société en agriculture dans un 1<sup>er</sup> temps : constitution, formalités administratives de constitution\_principe de fonctionnement - et les conséquences de chacun d'eux, puis dans un 2<sup>ème</sup> temps d'aborder les règles particulières des sociétés en agriculture et enfin dans un 3<sup>ème</sup> et dernier temps d'étudier le traitement fiscal et social des sociétés agricoles.

## Objectifs pédagogiques :

- Avoir les bases en matière de droit pour orienter et accompagner dès que l'on va rentrer dans le champ des sociétés en agriculture, porteurs de projet, paysans\_nes et cédant\_e\_s en tant qu'accompagnateur/trice ou juriste, dans ses droits/obligations en matière juridique, fiscal, sociale...et suivant la réglementation et ses interprétations que l'on soit d'un point de vue juridique/social/fiscal.
- Être capable en tant que salarié\_e\_ de diagnostiquer la situation ou le projet en lien avec une forme sociétaire agricole et d'accompagner les personnes concerné\_e\_s dans leurs choix, en sécurisant son cadre juridique, fiscal et social.

- avec mise en situation par des regards sur des cas concrets

## Temps d'inclusion en lien avec le thème des 2 journées de formation :

Présentation individuelle, attentes, difficultés rencontrées, dispositifs d'intervention, temps d'échange sur le métier.

## Contenu de la formation :

Séquence	Contenu	Durée	Horaires
Séquence 1	<b>Présentation</b> de la session et des objectifs Tour de table et présentation des participant_e_s, attentes des stagiaires et ajustement de la formation	30 mn	<b>Lundi 30 Mai</b> 09h30 - 10h00
Séquence 2	<b><u>1ère partie Les éléments constitutifs des sociétés, les formalités administratives de constitution et les principes de fonctionnement</u></b>  <b><u>§ 1. Les éléments constitutifs des sociétés</u></b> A. La participation d'associés B. La réalisation d'apports : capital social et droits sociaux C. La participation aux résultats D. La volonté de s'associer  <b><u>§ 2. La procédure de constitution et l'acquisition de l'autonomie juridique de la société</u></b> A. L'élaboration des statuts B. La publicité et l'immatriculation de la société  <b><u>§ 3. Les principes généraux concernant le</u></b>	3h30	10h00 - 13h00 Déjeuner 14h00 – 15h00

	<p><u>fonctionnement des sociétés</u></p> <p>A. Les dirigeants sociaux  B. L'assemblée générale des associés ou des actionnaires  C. Les relations financières entre les associés et la société : les comptes d'associés</p> <p><u>§ 5. Les conventions particulières concernant les biens immobiliers en propriété ou en fermage</u></p> <p>A. Le statut des biens immobiliers en propriété  B. Le statut des biens immobiliers en fermage</p>		
Séquence 3	<p><b><u>2ème partie Les règles particulières des sociétés en agriculture</u></b></p> <p><u>§ 1. Le groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)</u></p> <p>A. Principes généraux concernant les GAEC  B. Les règles de constitution des GAEC  C. Les règles concernant le fonctionnement des GAEC  D. La procédure de reconnaissance des GAEC  E. Le principe de la transparence des GAEC</p> <p><u>§ 2. L'exploitation agricole à responsabilité limitée (EARL)</u></p> <p>A. Particularités juridiques des EARL  B. Les raisons de l'utilisation de l'EARL</p> <p><u>§ 3. La société civile d'exploitation agricole (SCEA)</u></p> <p><u>§ 4. Les sociétés coopératives de production (SCOP)</u></p> <p>A. Principes généraux des SCOP  B. Particularités des SCOP exerçant des activités agricoles</p>	2h45  (dont 15min de pause)	15h00 - 18h00

	<p><b>§ 5. Le groupement foncier agricole (GFA)</b></p> <p>A. Principes généraux concernant les GFA B. Les particularités concernant les différents GFA</p> <p><i>Echanges entre les participant_e_s et apport de connaissances</i></p> <p><i>Et apport du formateur intervenant sur quelques définitions et éléments sur le thème, questions _ réponses suivant cas théoriques et pratiques.</i></p> <p><i>Fin J1 Bilan de la journée, comment ça va ?</i></p>		
Séquence 4	<p><b>3ème partie Le traitement fiscal et social des sociétés agricoles</b></p> <p><b>§ 1. Les régimes fiscaux d'imposition des bénéficiaires des sociétés agricoles</b></p> <p>A. L'application du régime de l'impôt sur le revenu B. L'application du régime de l'impôt sur les sociétés</p> <p><b>§ 2. Les statuts sociaux concernant les associés des sociétés agricoles</b></p> <p>A. les statuts sociaux des personnes B. Cotisations et prestations sociales</p> <p>...et suivant vos attentes et vos questions pratiques sur ces domaines dans le cadre de vos accompagnements de porteurs de projets...</p> <p><i>Echanges entre les participant_e_s et apport de connaissances</i></p> <p><i>Et apport du formateur intervenant sur quelques définitions et éléments sur le thème, questions _ réponses suivant cas théoriques et pratiques.</i></p>	4h30 (dont 15min de pause)	<p><b>Mardi 31 Mai</b></p> <p>9h00 - 13h00</p> <p>Déjeuner</p> <p>14h00 – 15h00</p>
Séquence 5	<p><b>* dernière demi journée J2 : exercices pratiques à partir de cas fictifs où les stagiaires font face à des accompagnements de porteurs de projets et de paysans_nes où les formes sociétales en agriculture</b></p> <p>sont présentes/envisagées pour que les stagiaires fournissent des propositions/solutions concernant les dimensions administratives_ de fonctionnement, juridiques, sociales, fiscales et dans une approche globale du projet, de la situation présentée.</p>	2h00	15h00 - 17h00
Séquence 6	<p><b>Bilan oral et évaluations de la formation</b></p> <p>Et Perspectives</p>	30 mn	17h00 - 17h30

## Moyens pédagogiques :

Apports méthodologiques et présentation d'un diaporama avec exposés suivis de périodes de questions-réponses, illustration à partir de cas concrets, questions-réponses, exercices pratiques d'application en sous-groupes avec restitution-mutualisation, et remise de support synthétique.

## A l'issue de la formation :

- Evaluation de la formation par les stagiaires et évaluation des compétences via auto positionnement (entre entrée et sortie de la formation suivie) et à travers un questionnaire.

## Modalités générales et frais liés à la formation :

- Les frais de déplacement des salarié-e-s sont à la charge de votre structure employeuse.
- Les frais de repas du midi hors des locaux de la FADEAR sont à la charge de votre structure employeuse.

**Coût de la formation pour les salarié\_e\_s : 420 € pour les 2 jours (14h00)** (soit 30 €/h/stagiaire) à l'ordre de la Fadear. Possibilité de solliciter le fonds Ocapiat et son dispositif Boost Compétences pour les ressortissant\_e\_s au fonds OCAPAT pour une prise en charge partielle de vos frais pédagogiques et divers.

Attestation de formation : Une attestation de formation délivrée par la Fadear vous sera fournie en fin de formation.

## Inscription et contact :

Julien Melou, animateur Fadear ([jmelou@fadear.org](mailto:jmelou@fadear.org) // 01 43 63 41 50)

### Bulletin d'inscription à nous renvoyer – Formation

# Droit des Sociétés en agriculture *(progr. n° A9)*

à Nantes les 30/05/2022 et 31/05/2022

Nom Prénom : .....

Structure : .....

Adresse complète : .....

Tel : .....

Mail : .....

Attentes particulières vis-à-vis de la formation : .....

.....

.....

.....

.....

.....